

CISION CODE 01
PLUS SERVICE AUX HEBDOS
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Semaine de la sécurité civile

Se préparer à faire face aux imprévus pour garder l'esprit tranquille

Québec, le 5 mai 2024. – Le gouvernement du Québec souligne la tenue de la Semaine de la sécurité civile 2024, qui se déroulera du 5 au 11 mai sous le thème « Ma sécurité, ma responsabilité ».

Ce thème vise à sensibiliser la population à l'importance de se préparer à faire face à un éventuel sinistre en adoptant des comportements de prévention. Par exemple, assembler une trousse d'urgence pour la maison et la voiture, élaborer un plan familial d'urgence et consulter les outils d'information mis à la disposition de chacun par le ministère constituant de bonnes pratiques pour prioriser sa sécurité et celle de ses proches. À l'occasion de cette semaine thématique, le grand public et les municipalités sont invités à participer aux activités organisées par différents partenaires et à se référer au site Québec.ca pour en apprendre davantage sur la préparation aux éventuels sinistres.

Citation :

« L'année 2023 nous a bien montré que les inondations, les feux de forêt et les situations inattendues ne touchent pas que les autres et qu'aucune région du Québec n'est à l'abri. On sait à quel point les sinistres et leurs conséquences peuvent avoir un impact sur la vie quotidienne des gens. J'en profite aussi pour encourager tous les Québécois et Québécoises à se préparer aux situations d'urgence. »

François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie

Faits saillants :

- La trousse d'urgence doit contenir suffisamment d'articles et de vivres (denrées non périssables, médicaments, papiers d'identité, etc.) pour permettre aux occupants d'un foyer d'être autosuffisants pendant les 72 premières heures d'un sinistre.
- L'élaboration du plan familial d'urgence consiste notamment à mettre en place un plan d'évacuation de sa résidence, à convenir d'un lieu de rassemblement et à dresser une liste des personnes à joindre en cas d'urgence.
- Les citoyens ont la responsabilité de s'informer, de respecter les consignes de sécurité émises en cas de situation d'urgence et de prendre les mesures nécessaires pour se préparer adéquatement à faire face à un sinistre, par exemple en consultant les bulletins météorologiques et les alertes émises par les municipalités et le gouvernement du Québec.

Liens connexes :

[Quoi faire avant, pendant et après une situation d'urgence ou un sinistre](#)
[Matériel de promotion de la Semaine de la sécurité civile](#)

Pour en savoir plus sur nos activités ministérielles, suivez-nous dans les médias sociaux :

 www.facebook.com/securitepublique/

 twitter.com/secpubliqueqc

 instagram.com/securitepubliqueqc

– 30 –

Source

Maxime Bélanger
Attaché de presse
Cabinet du ministre de la Sécurité
publique
438 838-3952
maxime.belanger@msp.gouv.qc.ca

Information

Relations médias
Direction des communications
Ministère de la Sécurité publique
418 646-6777, poste 30274
relations.medias@msp.gouv.qc.ca